



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Personnel

Question écrite n° 16821

Texte de la question

Mme Danielle Dufeu attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle sur l'inexistence d'un apprentissage de cueillette manuelle des fruits et légumes. En effet, la cueillette manuelle de certains fruits ou légumes délicats destinés à la vente en frais demande attention et rapidité. La seule solution offerte aux maraîchers consiste à employer des saisonniers de faible qualification avec de fréquents changements de personnel. La possibilité de prendre des apprentis permettrait une exonération totale des charges sociales et éviterait par la même de sélectionner des jeunes uniquement en fonction de leur rentabilité, sans pouvoir faire prendre conscience aux plus désavantagés des contraintes professionnelles et leur transmettre le sens des responsabilités. La formation des apprentis pourrait être assimilée à une préqualification pour un CAP d'ouvrier qualifié en cultures légumières. Elle lui demande donc s'il n'estime pas nécessaire de créer un apprentissage ou la cueillette manuelle des fruits et légumes serait intégrée dans la préparation d'un CAP.

Texte de la réponse

L'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle a été attirée par Mme Danielle Dufeu, députée d'Ille-et-Vilaine, sur l'apprentissage de la cueillette manuelle de certains fruits ou légumes délicats. Les maraîchers peuvent employer des apprentis préparant un certificat d'aptitude professionnelle agricole (CAPA) intitulé « cultures de plein champ », spécialité « cultures légumières ». Ces certificats d'aptitude agricole sont organisés en unités capitalisables. L'un des objectifs de ce CAPA s'intitule « être capable d'effectuer les différentes opérations liées à la récolte, à la manipulation, au conditionnement, à la conservation et au transport des produits récoltés ». Les opérations de cueillette manuelle peuvent donc d'ores et déjà être intégrées dans la formation d'apprentis employés par ces maraîchers.

Données clés

Auteur : [Mme Dufeu Danielle](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 16821

Rubrique : Fruits et légumes

Ministère interrogé : travail, emploi et formation professionnelle

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 juillet 1994, page 3659

Réponse publiée le : 5 décembre 1994, page 6011